

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				du 01/08/2018 au 31/12/2019 (17 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	824	6	818	0,01		
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	176 464		176 464	3,15	276 188	82,40
Créances rattachées à des participations	151 950		151 950	2,71	59 000	17,60
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	329 238	6	329 232	5,88	335 188	100,00
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	1 852 877		1 852 877	33,10		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	3 414 927		3 414 927	61,01		
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	5 267 804		5 267 804	94,12		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 597 042	6	5 597 036	100,00	335 188	100,00

CERTIFIES CONFORMES

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (17 mois)		
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 180 920)	180 920	3,23	176 000	52,51
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 709 007	119,87		
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	17 600	0,31		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-1 397 346	-24,96	51 815	15,46
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	5 510 181	98,45	227 815	67,97
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires			721	0,22
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	3 433	0,06	101 435	30,26
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 206	0,88	5 216	1,56
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	10 265	0,18		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	23 950	0,43		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	86 855	1,55	107 372	32,03
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	5 597 036	100,00	335 188	100,00

2LDM INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 180.920 euros
Siège social : 87 rue La Boétie - 75008 Paris
842 128 134 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

PROCES - VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 14 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le quatorze juin,

Monsieur Damien POURVU,

Seul associé (l'« **Associé Unique** ») de la société **2LDM INVEST**, société par actions simplifiée au capital de 180.920 euros, dont le siège social est situé 87 rue La Boétie - 75008 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 842 128 134 (la « **Société** »),

Après avoir rappelé qu'en sa qualité de président de la Société, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions réglementées ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldant par une perte de 1.397.346 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Il prend acte de l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président :

- approuve la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'élève à la somme de 1.397.346 euros.
- décide d'affecter le résultat de l'exercice en totalité, soit la somme de 1.397.346 euros au poste Report à Nouveau qui sera porté de 51.815 euros à (1.345.531) euros.

L'Associé Unique prend acte qu'il s'agit du deuxième exercice de la Société et que par conséquence, depuis la constitution de la Société, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'Associé Unique prend acte de l'absence de convention intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique président.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

* *
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique et qui sera consigné dans le registre des délibérations des associés de la Société.



Monsieur Damien POURVU